



## **Formation en art au ministère de la Culture : incrédulité dans le milieu**

En regardant la nouvelle mouture du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) *volet 1 : Arts du cirque, danse et musique*, le milieu de la danse et de la musique traditionnelle a d'abord cru à une bonne nouvelle.

Il s'agit en effet d'une des premières fois que le terme « patrimoine immatériel » se déploie dans l'administration publique à l'extérieur de la Direction du patrimoine, reflétant à juste titre le caractère transversal de cette notion.

Si la danse et la musique traditionnelles répondent d'emblée aux objectifs généraux du PAFOFA, certains critères du programme viennent cependant court-circuiter l'admissibilité de l'ensemble des camps estivaux et écoles artistiques en patrimoine immatériel. Un minimum de quatre semaines pour les camps et une localisation à l'extérieur des agglomérations de Montréal et de Québec pour les écoles sont en effet exigés, disqualifiant *de facto* tous les principaux intéressés, c'est-à-dire les organismes voués depuis des décennies à l'enseignement de la danse ou de la musique traditionnelles.

« On nous avait pourtant signifié lors des consultations publiques autour le renouvellement de la politique culturelle du Québec que les subventions octroyées à long terme aux mêmes bénéficiaires, c'était terminé; que le Ministère allait désormais procéder au mérite. Eh bien! la situation actuelle favorise un soutien au même cercle fermé de camps et d'écoles qui ont été privilégiés depuis des décennies », mentionne Antoine Gauthier, directeur général du Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) et membre du comité de pilotage du Forum des ONG-PCI de l'UNESCO.

« On engage les meilleurs professeurs, on a plus de 115 élèves inscrits cette année, dont certains de l'Allemagne, du Japon, de France, des États-Unis, et malgré tout on n'obtient aucun support du MCC, malgré la Loi [sur le patrimoine culturel] et les beaux discours sur le patrimoine immatériel », de dire Stéphanie Lépine du Camp de Violon Trad Québec situé dans Lanaudière. « Pendant ce temps-là, nos concurrents reçoivent des millions en argent public. Ça crée une distorsion », se désole-t-elle.

Rachel Aucoin, du Camp de Souches à Oreilles dans le Kamouraska, piloté par l'organisme Maréemusique, abonde dans le même sens : « Depuis 5 ans, on reçoit les meilleurs pédagogues qui offrent une formation à l'oral, à la fois ciblée à l'instrument et intégrée dans le contexte vivant d'une veillée traditionnelle. On met de l'avant une façon vraiment novatrice d'enseigner le violon, l'accordéon diatonique, le piano, la guitare, la gigue et la danse traditionnelle. On forme à la fois des jeunes et des interprètes professionnels. Nos enseignants jouissent d'une excellente reconnaissance au niveau international. » La responsable poursuit : « On met en place une structure digne des plus grandes institutions, comparable à d'autres grands camps spécialisés ailleurs dans le

monde. On aurait souhaité pouvoir articuler nous-mêmes une demande en patrimoine immatériel à travers le PAFOFA pour développer notre offre et répondre à une demande, puisque c'est notre raison d'être ».

### **Un ministère de la Haute Culture?**

« On rêve d'un ministère de la Culture qui embrasse les traditions orales, d'une institution publique qui souhaite encourager la culture traditionnelle du Québec autrement que par des reconnaissances symboliques, par des paroles. On paye des impôts comme tout le monde, on est des citoyens, des artistes créatifs, des pédagogues compétents comme les autres. Nous aussi on veut former une relève », rappelle Gilles Garand de la SPDTQ, qui gère l'École des arts de la veillée à Montréal. « On aimerait vraiment devenir des partenaires de premier plan du Ministère pour développer la musique, la danse, le conte et la chanson traditionnels du Québec puis les faire rayonner à travers le monde », continue celui qui organise le Forum Trad Mondial et FolQuébec, initiatives vouées à la diffusion de la musique trad à l'international.

Pour être admissible à du soutien pour l'ensemble de la chaîne de production artistique dans une troupe, il manque le soutien à la formation, signalent certains responsables de troupe de danse. Le directeur général sortant du Regroupement du conte au Québec, Nicolas Rochette, questionne pour sa part : « Le Conseil des arts du Canada a ouvert récemment sans discrimination l'ensemble de ses programmes; le Conseil des arts et des lettres du Québec soutient la production et la diffusion spécialisée de musique, de danse trad et de conte; l'UNESCO parle de sauvegarde des pratiques traditionnelles dans une convention puis un code d'éthique. Pourquoi on met encore des barrières au MCC? ».

« On reçoit des signaux contradictoires de la part des divers intervenants publics. D'un côté, le ministre souligne l'importance des éléments du patrimoine immatériel pour l'identité de la société québécoise, pour la diversité des expressions culturelles. De l'autre, on apprend que les initiatives en musique et en danse traditionnelles ne sont pas admissibles au soutien à la formation en art de son propre ministère, ou encore qu'elles n'entrent pas dans le cursus du Conservatoire de musique, pourtant placé sous sa responsabilité. C'est quoi la logique? », s'interroge Cassandra Lambert-Pellerin, de Ès Trad à Québec. « Il faut laisser la chance aux nouveaux joueurs, d'autant plus que le ministre vient d'annoncer une bonification financière du PAFOFA. C'est une question d'équité et de saine gouvernance », de poursuivre Pierre Chartrand, président du CQPV, directeur du Centre Mnémo et président de Danse traditionnelle Québec.

Le CQPV milite pour une stratégie nationale de développement des éléments de culture traditionnelle et pour un plan d'action concret lié au patrimoine immatériel. « On croit toujours en l'incroyable opportunité que représente ce patrimoine vivant pour le rayonnement de la culture, pour l'économie sociale et pour la participation citoyenne de l'ensemble des Québécois. Le Conseil regroupe les meilleurs au monde dans leur secteur d'activité; on a de beaux exemples qui méritent un bon coup de pouce », conclut son directeur Antoine Gauthier.

Rappelons que la direction du MCC responsable du PAFOFA a reçu à l'automne 2016 plus d'une trentaine de lettres d'organismes du milieu réclamant une ouverture du programme équitable pour tous, incluant le support du comité sectoriel de main-d'œuvre Compétence Culture, chef de file en formation professionnelle qui rassemble les principaux joueurs du secteur culturel au Québec.

L'étude socio-économique commandée par le MCC intitulée *État des lieux du patrimoine immatériel au Québec* (section sur la musique instrumentale de tradition orale, 2014) de même que celle sur *La danse traditionnelle québécoise* (2016), ont par ailleurs démontré qu'il existe un

marché actif pour ces secteurs qui comportent une activité professionnelle grandissante. Elles ont également exposé que la formation demeure le chaînon manquant au chapitre du soutien public pour ces secteurs d'intervention.

En cette année de transition de la mesure PAFOFA, le CQPV proposera prochainement une avenue acceptable, en collaboration avec des organismes de formation du secteur, afin de permettre un soutien public qui soit ouvert, équitable et dont les critères d'admissibilité sont adaptés à la réalité du patrimoine vivant.

– 30 –

Contact  
Conseil québécois du patrimoine vivant  
418 524-9090  
[info@patrimoinevivant.qc.ca](mailto:info@patrimoinevivant.qc.ca)